

Conseil municipal du mardi 17 décembre 2019

Débat d'orientation budgétaire 2020

Rapport de présentation



RAPPORT POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
I. L'environnement financier des collectivités locales.....	4
A. 2020 : Troisième année de la « contractualisation »	4
B. Le projet de loi de finances pour 2020.....	5
1. Le cadre général	5
2. Les mesures relatives aux finances communales.....	6
a) Stabilité des dotations.....	6
b) Renforcement de la péréquation	6
c) La réforme de la fiscalité locale.....	6
II. La situation à Villeneuve d'Ascq – Rappel des comptes administratifs antérieurs et projection 2019 ...	8
A. Dépenses de fonctionnement	8
B. Recettes de fonctionnement.....	9
C. L'autofinancement	10
D. Les dépenses d'équipement.....	10
III. Les éléments de préparation du budget 2020.....	11
A. La section de fonctionnement.....	11
1. Les recettes de fonctionnement.....	11
a) Les recettes fiscales	11
b) Les dotations d'État (DGF).....	12
c) Les autres recettes de fonctionnement	12
2. Les dépenses de fonctionnement.....	13
Données sur la masse salariale et les effectifs	15
B. Les données en investissement.....	16
1. La dette.....	16
2. Les dépenses d'équipement.....	18
3. Prospective financière prenant en compte le programme d'investissement.....	19
IV. Conclusion :.....	21
ANNEXE 1 : Éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel	22
ANNEXE 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	27

PRÉAMBULE

Chaque année le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), permet de développer les échanges en matière budgétaire en instaurant une discussion sur l'évolution de la situation financière de la ville et sur les orientations qui président à la préparation du budget annuel.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié différents éléments constitutifs du DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit maintenant que le rapport présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget doit traiter :

- des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et la gestion de la dette.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants les aspects touchant à la gestion du personnel doivent faire l'objet d'une présentation détaillée.

Bien que ne présentant pas de caractère décisionnel, le DOB est une étape importante de la procédure budgétaire de la collectivité, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Outil d'information, il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision objective de l'environnement économique et de la situation de la Ville, afin d'éclairer leurs choix lors du prochain vote du budget primitif.

I. L'environnement financier des collectivités locales

A. 2020 : Troisième année de la « contractualisation »

Afin de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de redressement de finances publiques, les années 2014 à 2017 avaient été marquées par une forte diminution des concours financiers que l'État leur attribuait.

L'État a mis fin à ce dispositif en 2018 en prévoyant, par contre, un encadrement et un contrôle accru de l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes.

La loi de programmation des finances publiques établissait alors à 50 Mds d'euros les économies demandées aux administrations, dont 13 Mds d'euros à la charge des collectivités locales.

Pour cela, à compter de 2017, l'objectif d'évolution des dépenses locales a été fixé à 1,2% en moyenne, et les collectivités les plus importantes ont été invitées à signer avec l'État un contrat dans lequel elles s'engagent sous peine de sanctions à respecter pendant 3 ans un taux maximum d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement fixé individuellement.

Pour Villeneuve d'Ascq ce contrat a été signé le 28 juin 2018 et le taux annuel d'évolution défini est de 1,1% par rapport aux dépenses constatées en 2017.

Ceci correspond sensiblement à une **augmentation autorisée des dépenses de 900 000 € par an, inflation comprise**, et se traduit, en milliers d'euros, par les plafonds de dépenses suivants¹ :

2017	2018	2019	2020
82 820,0	83 731,0	84 652,1	85 583,2

Comme vu lors de la présentation du compte administratif, la ville a parfaitement rempli cet objectif en 2018 avec un montant de dépenses réalisées de 83 661,4 milliers d'euros et le respect de ce contrat reste une contrainte centrale dans la politique budgétaire de la Ville, tant dans l'exécution du budget 2019 que dans la préparation de celui de 2020.

¹ Dans le cadre de la contractualisation les données prise en compte sont les suivantes :

Les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges financières et exceptionnelles ainsi que les autres charges de gestion courante, déduction faite des atténuations de charges.

(Chapitres 011 + 012 + 65 + 66 + 67 moins chapitre 013)

B. Le projet de loi de finances pour 2020

La réforme de la fiscalité locale, dont il avait été envisagé qu'elle fasse l'objet d'une loi spécifique au 1^{er} semestre 2019, est finalement au cœur du projet de loi de finances pour 2020, mais pour l'essentiel, ses effets se feront ressentir à partir de 2021.

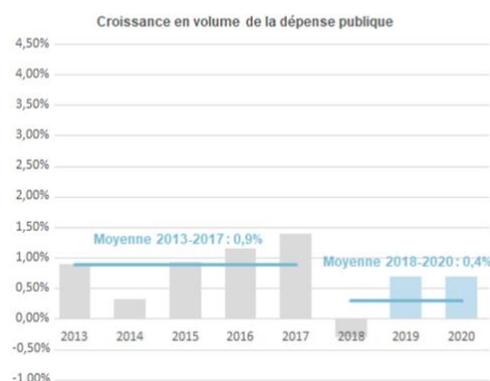
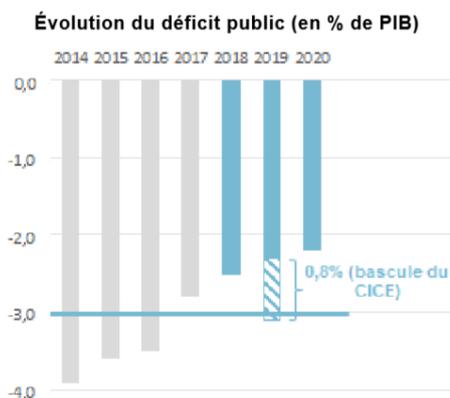
Il entérine ainsi la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'horizon 2023 et prépare également le terrain à la réforme des valeurs locatives qui devrait s'étaler jusqu'en 2026.

Hormis ces éléments fiscaux qui bouleverseront à court et moyen terme l'architecture des recettes communales, le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité des mesures annoncées lors de la loi de programmation 2018-2022 et apporte peu de changements pour les collectivités locales.

1. Le cadre général

Malgré le ralentissement économique mondial, le Gouvernement appuie la loi de finances sur des prévisions macroéconomiques qui restent légèrement plus favorables qu'au sein de la zone euro et fixe respectivement à 1,4% et 1,3% le taux de croissance attendu pour 2019 et 2020.

Il prévoit la poursuite des efforts en faveur de la maîtrise des dépenses publiques et du ralentissement du poids de la dépense publique



Cependant, si le projet de loi finances envisage que « *l'endettement commencerait à décroître en 2020* », il faut souligner que c'est de manière extrêmement limitée, puisque ce ne serait que de 0,1% du PIB, passant de 99,8% à 99,7% de celui-ci...

À l'issue, les prévisions de soldes de l'ensemble des administrations publiques s'établissent comme suit :

En % du PIB	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Solde structurel (1)	-2,5	-2,3	-2,3	-2,2	-2,2
Solde conjoncturel (2)	-0,8	-0,3	0	0	0,1
Mesures exceptionnelles (3)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,9	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-3,4	-2,7	-2,5	-3,1	-2,2
Solde effectif hors mesures exceptionnelles (1 + 2)	-3,3	-2,6	-2,3	-2,2	-2,1

2. Les mesures relatives aux finances communales

a) **Stabilité des dotations**

La DGF 2020 est fixée à 26,8 Md€, soit le maintien à son niveau de 2019, conformément aux engagements pris en contrepartie de l'encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités.

b) **Renforcement de la péréquation**

Comme chaque année le volume de DGF consacré à la péréquation sera réévalué, mais de manière limitée.

Il est prévu que l'augmentation de l'enveloppe consacrée à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) restera comme en 2019 égale à 90 M€ contre 110 M€ en 2018 et 180 M€ en 2016 et 2017.

Il faut de plus noter que, comme chaque année, l'effort fait sur la composante péréquation de la DGF sera entièrement financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

c) **La réforme de la fiscalité locale**

(a) Du point de vue du contribuable

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023.

- 2020 sera l'année où s'appliquera la 3^{ème} et dernière tranche de la décision prise initialement, visant à exonérer de taxe d'habitation 80% des contribuables.
- À compter de 2021 et jusque 2023, les 20% de contribuables restant verront à leur tour diminuer d'1/3 tous les ans leur imposition à la taxe d'habitation.

Concernant Villeneuve d'Ascq, le rôle d'imposition 2019 permet d'observer les données suivantes :

	Nombre	Dont cotisation nulle	Montant total payé par les contribuables	Produit communal (y compris à charge de l'État)	Produit total (y compris à charge de l'État)
Articles du rôle	27 040	5 882 21,8%	11 609 510 €	14 217 861 €	20 057 996 €
Bénéficiaires de la réforme en cours	15 829	1 632	2 857 060 €	7 614 157 €	10 735 924 €
Exonérations	3 031	3 031	0 €	0 €	0 €
Autres dispositifs d'allègement	1 034	1 019	5 007 €	514 805 €	698 781 €
Sans dispositif d'allègement spécifique	7 146	200	8 747 243 €	6 088 899 €	8 623 291 €
	26,4%				

En 2019, le montant effectivement payé par les contribuables² s'élève donc à 11,6 M€³ (14,0 M€ en 2018 et 16,0 M€ en 2017).

² Cotisation totale : Ville + MEL + frais

³ Dont 0,9 M€ payés par des structures non passibles de cotisation foncière des entreprises et qui ne sont pas concernées par la suppression de la TH.

(b) Du point de vue de la collectivité

Même si pour les contribuables la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'étalera jusqu'en 2023, **elle disparaîtra du budget communal dès 2021.**

En effet à cette date elle sera transférée en tant que ressource du budget de l'État et ne pourra plus être considéré comme un impôt local.

Dès lors, dès 2021 la structure des recettes de la fiscalité des collectivités locales sera profondément modifiée.

Spécifiquement pour les communes⁴, les recettes de taxe d'habitation se verront substituer la part départementale de taxe sur le foncier bâti.

La réforme devant se faire à recettes constantes pour les collectivités, un coefficient correcteur (CoCo) sera appliqué afin de rétablir l'égalité des ressources.

Par construction, Il sera supérieur à 1 pour les communes sous-compensées et inférieur à 1 pour les communes surcompensées.

Concernant Villeneuve d'Ascq, les différentes simulations effectuées laissent penser que ce coefficient sera proche de 1, ce qui est conforme avec le fait que le foncier bâti départemental est voisin du montant de la TH communale.
(Une simulation diffusée par le Ministère des finances sur la base des éléments 2018, établit le coefficient Villeneuvois à 1,013 mais reste à confirmer).

De nombreuses clauses annexes accompagnent ces éléments généraux, comme par exemple

- l'interdiction de faire évoluer le taux de TH en 2020 ;
- la non prise en compte dans le montant de fiscalité compensée des évolutions de taux intervenus en 2018 et 2019 ;
- la création d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) qui outre ces dernières concernera également certains établissements non soumis à la cotisation foncière des entreprises.

Par ailleurs même si elles sont difficilement mesurables individuellement à ce stade, cette réforme aura des conséquences automatiques sur le calcul des potentiels fiscal et financier des communes.

À ce titre le consultant Michel Klopfer évoque, à défaut d'éléments correcteurs, la possibilité d'un phénomène qu'il qualifie de « tsunami » et estime qu'à minima les calculs concernant onze dispositifs de répartition des ressources seraient impactés.

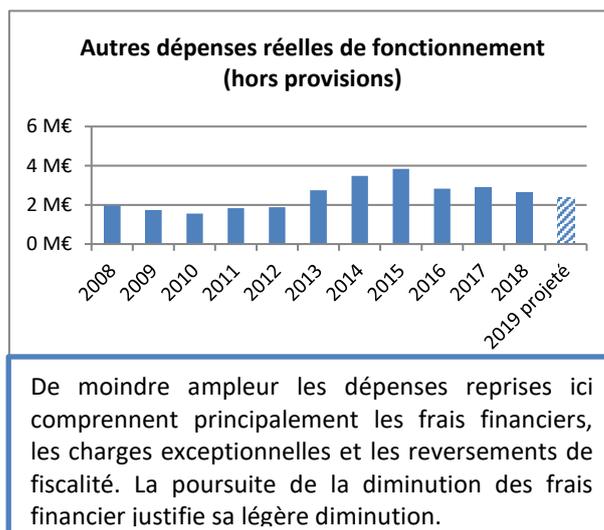
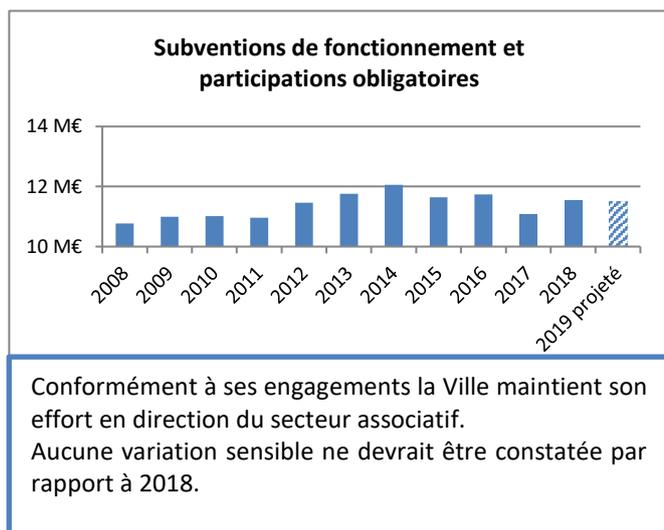
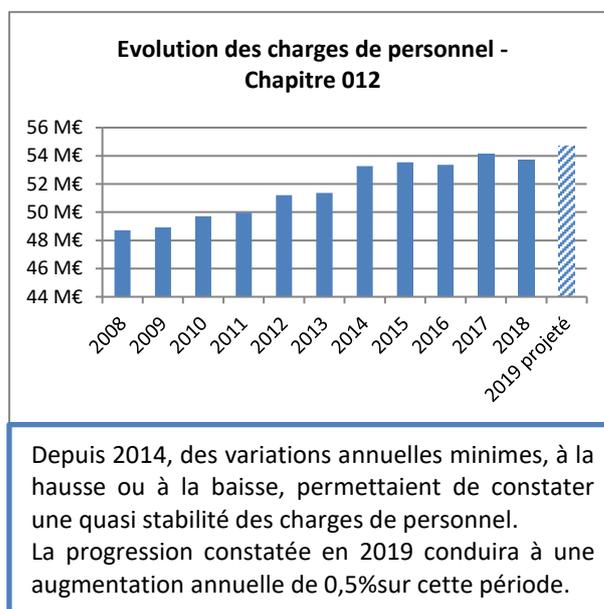
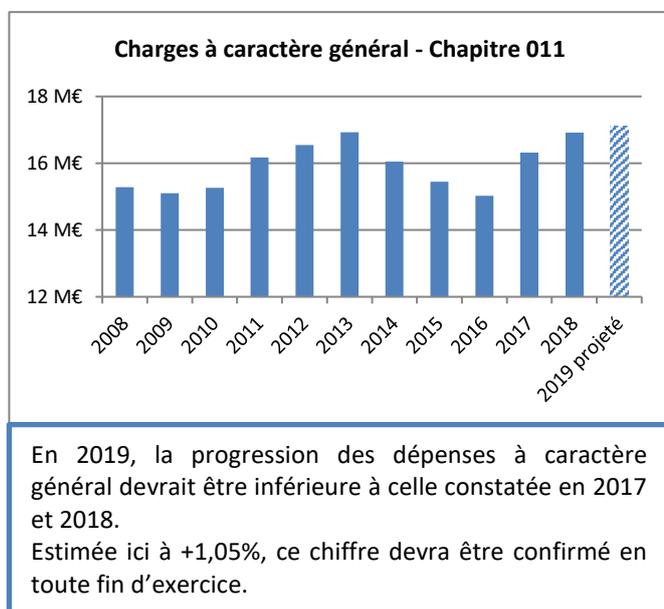
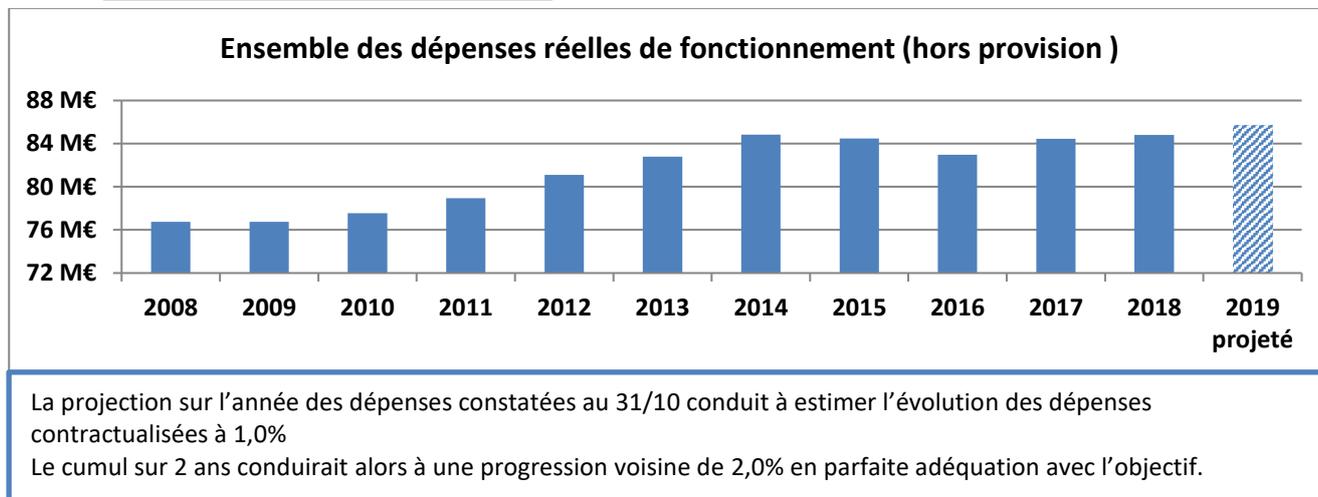
Face à cette hypothèse et puisque la réforme ne s'appliquera qu'en 2021, le Gouvernement a été alerté par les associations d'élus pour envisager les corrections nécessaires

À ce jour, ces incertitudes laissent une fois encore les collectivités dans une situation d'insécurité financière au-delà de l'échéance 2020.

⁴ Les EPCI et les départements devraient se voir attribuer une part de TVA en substitution aux recettes perdues.

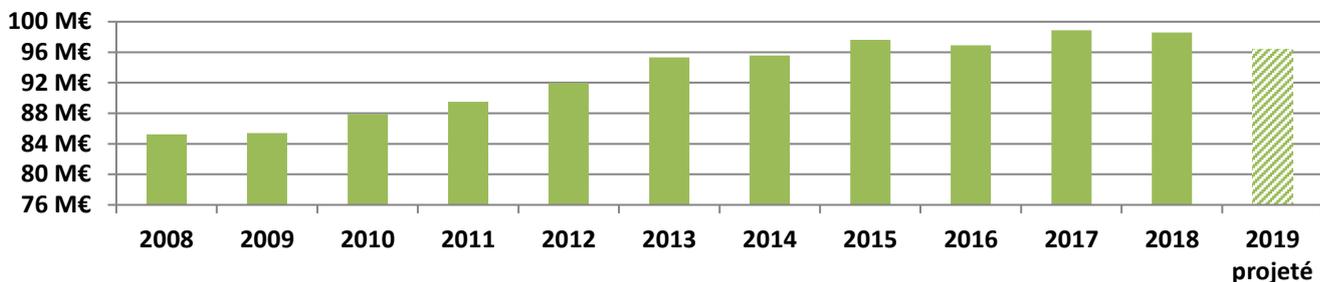
II. La situation à Villeneuve d'Ascq – Rappel des comptes administratifs antérieurs et projection 2019

A. Dépenses de fonctionnement



B. Recettes de fonctionnement

Ensemble des recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises sur provisions

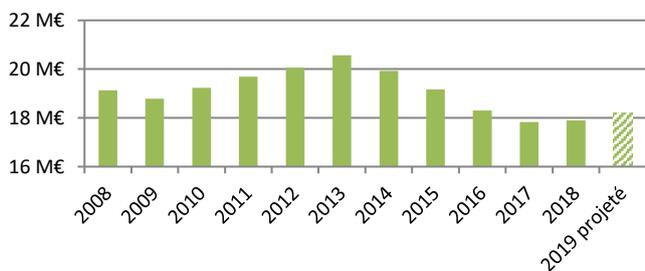


En progression forte (+1,9% l'an) jusqu'en 2013, les recettes réelles de fonctionnement ont ensuite eu tendance à se stabiliser, et ce en lien direct avec la politique de réduction de la DGF mise en place.

Différents éléments favorables (Opérations de clôture de la SAEM de la Haute-Borne notamment) avaient permis en 2017 et 2018 de renouer avec une croissance voisine de 2%.

En 2019, en conformité avec la diminution des ouvertures de crédits, ces recettes sont attendues en baisse. mais ne tiennent pas compte des cessions réalisées pour un montant voisin de 3 000 0000 €.

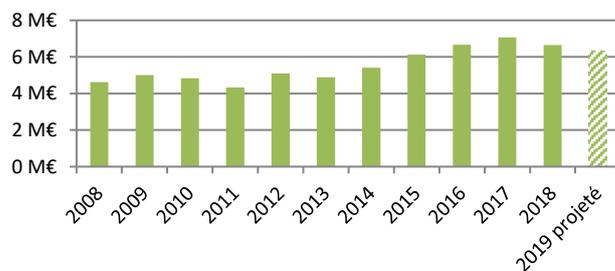
DGF



Le changement de politique opéré en 2018 apparaît très clairement sur ce graphique.

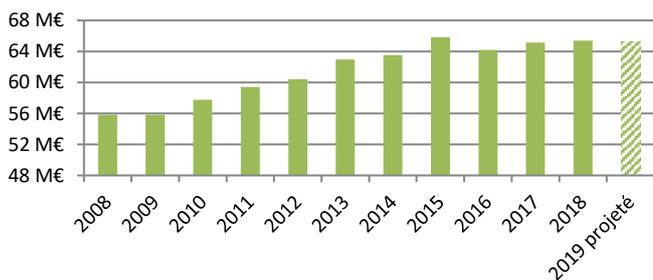
Après plusieurs années de baisse régulière, la DGF a eu tendance à se stabiliser. Malgré une légère progression le niveau reste comparativement très bas.

Autres subventions et participations



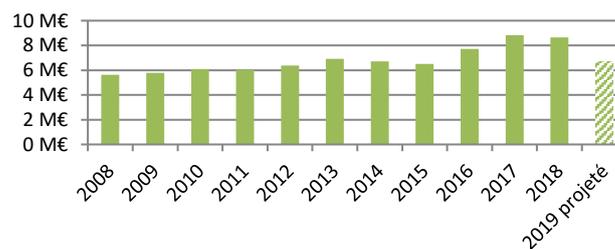
Conformément à la prévision (ouvertures de crédits) ces recettes devraient poursuivre leur légère baisse en 2019 et ce notamment en lien avec une diminution des crédits attendus de la CAF au titre de son financement des actions en direction de la petite enfance.

Fiscalité



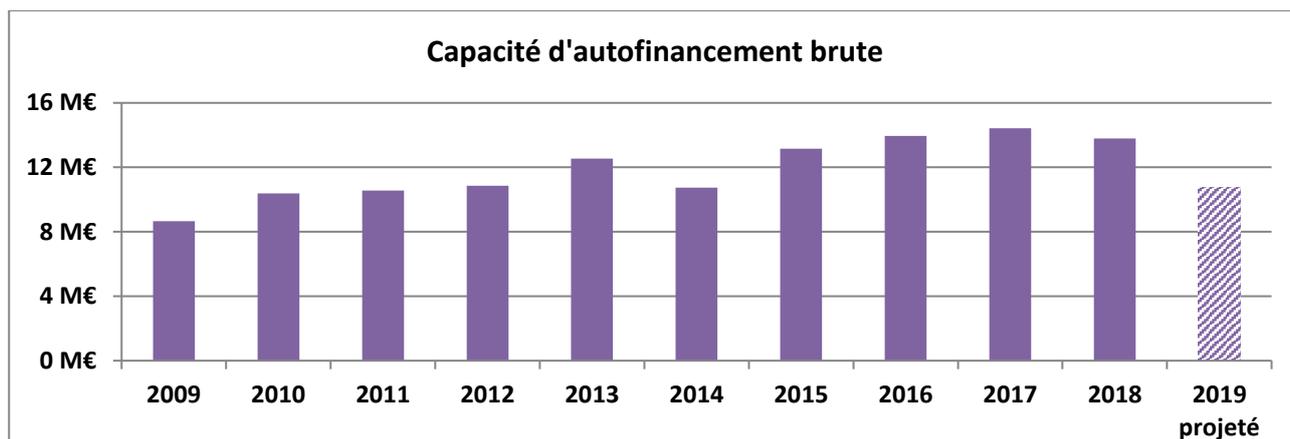
À la date du 31 octobre en l'absence de rôles supplémentaires de fiscalité ou de ventes d'ensembles d'immobilier d'entreprises importants, la réalisation prévue se limite au montant des crédits inscrits.

Autres recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises sur provisions



En l'absence des opérations comptables spécifiques réalisées en 2017 et 2018 (bonus de la SAEM de la Haute-Borne et clôture d'un bail emphytéotique) ces recettes retrouvent leur niveau historique.

C. L'autofinancement

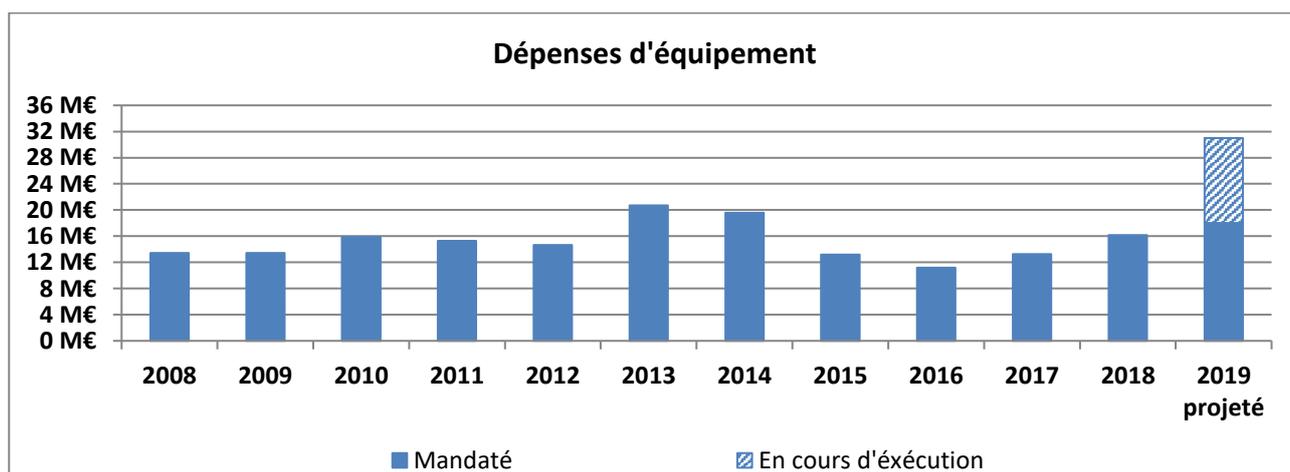


La résultante des éléments précédents mesure l'évolution de l'autofinancement qui doit permettre

- au minimum le remboursement du capital de la dette,
- en complément de développer la politique d'investissement.

En attente de réalisation des dernières écritures, les prévisions présentées ci-dessus se traduisent autofinancement brut conforme à celui présenté lors du budget supplémentaire, estimé ici à 10,7 M€

D. Les dépenses d'équipement



Comme anticipé lors des présentations budgétaires antérieures, le montant des dépenses d'équipement poursuit sa progression.

Les dépenses mandatées en 2019 devraient être voisines de 18 M€,

De plus il s'agit là pour beaucoup d'opérations pluriannuelles, pour lesquels les restes à réaliser doivent être pris en compte.

Estimés à 13 M€ cette année ils reflètent pleinement le niveau élevé des investissements en cours.

III. Les éléments de préparation du budget 2020

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

a) *Les recettes fiscales*

(1) *La fiscalité directe locale*

L'actualisation des valeurs locatives en 2020

Après avoir pendant longtemps fait l'objet d'une revalorisation légale identique quel que soit le type de locaux concerné, la différenciation appliquée à partir de 2019 en raison de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est renforcée en 2020 en lien avec la réforme de la taxe d'habitation.

- Après avoir prévu dans sa version initiale l'absence de toute valorisation pour ce qui concerne la TH des résidences principale, la loi de finances devrait établir celle-ci à 0,9%.
- Le mode de calcul antérieur devrait par contre être maintenu pour la taxe foncière de l'ensemble des locaux soumis à la TH. S'agissant d'une évolution calculée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-1 à novembre N il ne sera connu que mi-décembre. L'estimation qui en est faite est de 1,1%
- Pour les locaux professionnels ayant fait l'objet de la réforme des valeurs locatives, l'évolution des bases est calquée, type de locaux par type de locaux sur l'évolution des loyers constatés. En moyenne la revalorisation attendue est de 0,1%.

Les inscriptions budgétaires correspondantes

En appliquant les taux détaillés ci-dessus à l'ensemble des composantes de la fiscalité locale, le taux moyen de revalorisation des recettes fiscales, à périmètre constant, peut être estimée à 0,7%.

En conséquence, le produit fiscal attendu est de 36,1 M€ (35,8 M€ au BP 2019)

(2) *Les dotations métropolitaines*

Au deuxième rang des ressources communales ces dotations sont issues du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain et constituent plus d'un quart des recettes de la ville.

En l'absence de nouveau transfert de charge aucune évolution notable de l'attribution de compensation ou de la dotation de solidarité ne devrait décidée.

Les délibérations correspondantes seront prises par la Mel dans son conseil de décembre.

Dans l'attente, la prévision reprise dans la préparation budgétaire anticipe la stabilité de ces dotations.

(3) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Son enveloppe est maintenant définitivement fixée à 1 milliard d'euros.
En l'absence de modification des critères de répartition, la prévision faite en 2019 (730 000 €) peut être maintenue.

(4) Les autres recettes à caractère fiscal

D'un montant total de 4 millions d'euros au budget 2019 les recettes concernées⁵ ne connaîtront elles aussi que peu d'évolution.

b) Les dotations d'État (DGF)

La prévision prendra en compte :

- le maintien des critères de calcul de la dotation forfaitaire et de son écrêtement destiné à financer les mesures de revalorisation de la péréquation.
- la pérennisation des règles de répartition de la DSU établies en 2017 et la revalorisation de son enveloppe à hauteur de 90 M€.

Sur la base de ces éléments, la prévision conduit à évolution voisine de 1% de la DGF que percevra la Ville en 2020 :

En milliers d'euros	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP 2020 / CA 2019	Pour mémoire CA 2019/CA 2018
Dotation forfaitaire	8 270	8 270	8 180	-90	- 81
DSU	9 590	9 580	9 880	+ 300	+ 312
DNP	253	337	304	-33	+56
Total DGF	18 113	18 187	18 364	+ 177	+ 287
				+1,0%	+ 1,6 %

c) Les autres recettes de fonctionnement

À la date de rédaction de ce document, le niveau d'évolution plus précis des participations de la CAF à l'issue du contrat enfance/jeunesse 2015/2018 reste à établir.

Sous cette réserve les motifs de variation de ces recettes sont mineurs

Par ailleurs, à périmètre constant, les produits des services devraient être reconduits pour leurs montants réalisés en 2018.

À l'issue, toutes recettes réelles de fonctionnement confondues, les hypothèses budgétaires en cours de validation conduisent à la prise en compte d'une augmentation des recettes de BP à BP comprises entre 0,2% et 0,5%

⁵ Pour l'essentiel : Taxe sur la consommation finale d'électricité, Taxe sur la publicité, Droits de mutation

2. Les dépenses de fonctionnement

2020 sera la troisième année couverte par le « contrat de maîtrise de la dépense publique » signé avec l'État.

L'augmentation constatée des données concernées a été de 1,02% en 2018 et la projection des données financières déjà connues permet d'affirmer que les dépenses 2019 resteront elles aussi en deçà du plafond contractualisé.

Continuer à respecter les objectifs de ce contrat restera un enjeu majeur du budget 2020

Cependant il s'agit d'une contrainte qui s'avère de plus en plus sévère avec le temps et ce d'autant plus qu'elle ne permet même pas de faire évoluer les dépenses de la ville du montant de l'inflation connue ou prévue entre 2017 et 2020 (1,9% en 2018, 1,1% en 2019 et 1,4% en 2020) oblige.

Ainsi, le montant maximum de dépenses prévues au contrat se traduit de fait par une baisse en euros constants des dépenses qui pourront être réalisées.

Le travail de préparation du budget 2020 est donc mené dans ce cadre extrêmement complexe, mais la Ville souhaite, dans le dernier budget du mandat municipal préserver les principes qu'elle a mis en avant depuis 2014 en ne remettant en cause ni le niveau de service offert à la population, ni son soutien au monde associatif Villeneuvois.

Comme cela a été fait dès le budget supplémentaire 2020, elle entend également afficher clairement dans ce budget la poursuite des efforts engagés pour soutenir les actions menées en faveur d'un développement de la Ville respectueux de l'environnement.

Pour cela, les marges de manœuvre sont d'autant plus faibles que, comme cela a été affirmé dès l'origine de la contractualisation, les efforts de la gestion avaient déjà préalablement été particulièrement soutenus.

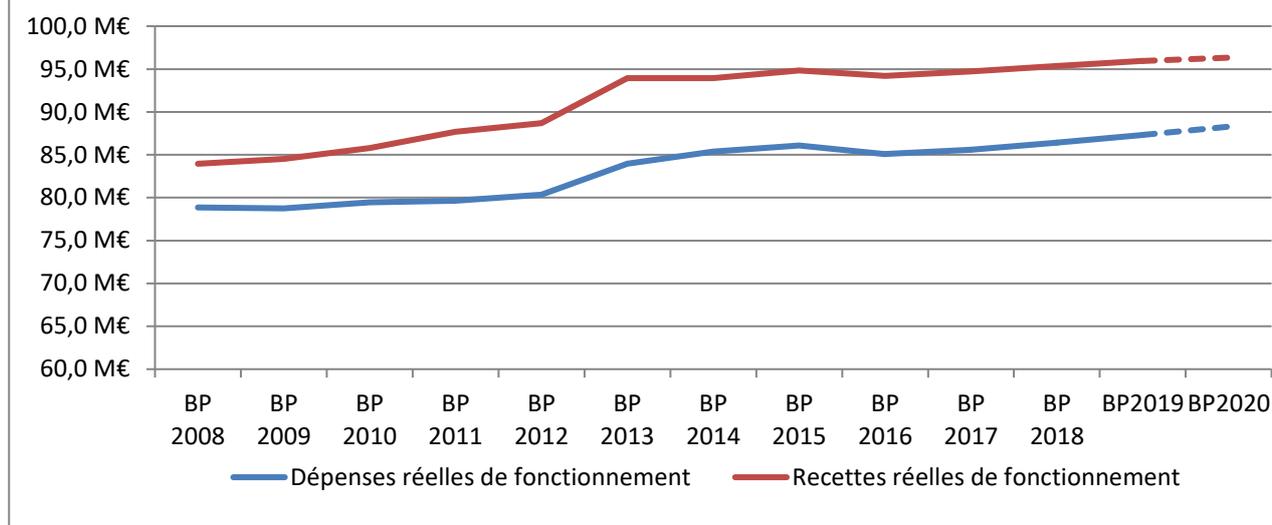
La preuve en est que les dépenses 2017, prises comme référence par l'État, sont inférieures à celles réalisées par la Ville en 2014, inflation comprise...

Dès lors, à l'exception des augmentations de budget rendues indispensables pour des raisons externes comme ce sera le cas pour les révisions de prix des marchés en cours ou à reconduire, ou d'obligations nouvelles telles que celles imposées par la loi EGALIM, les autres dépenses prises dans leur ensemble ne pourront connaître pas de hausses significatives.

Comme en 2019, il s'agira donc sur ce point d'équilibrer crédits à la hausse et à la baisse pour permettre au budget 2020

- de répondre aux objectifs visés et aux contraintes subies,
- de respecter totalement la sincérité exigée par les règles budgétaires et comptables, auxquelles la Ville n'entend pas déroger.

Evolution comparée des dépenses et recettes de fonctionnement



À ce stade de la préparation budgétaire, le cadre général du budget 2020 devrait se présenter comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Charges à caractère général	17,5 M€	17,1 M€	16,5 M€	17,0 M€	17,9 M€	18,7 M€	19,1 M€	2,1%
Charges de personnel	53,0 M€	54,0 M€	54,4 M€	55,0 M€	55,1 M€	55,1 M€	55,7 M€	1,1%
Atténuation de produits	0,9 M€	1,3 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,9 M€	0,9 M€	0,8 M€	- 2,9%
Charges de gestion courante	12,4 M€	12,3 M€	12,2 M€	11,5 M€	11,6 M€	11,6 M€	11,7 M€	0,9%
Charges financières	1,4 M€	1,3 M€	1,1 M€	1,0 M€	1,0 M€	0,9 M€	0,8 M€	-9,0%
Charges exceptionnelles	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
	85,4 M€	86,1 M€	85,1 M€	85,6 M€	86,4 M€	87,3 M€	88,3 M€	1,1%

Les arbitrages définitifs restent à opérer et les ajustements qui seront faits à cette occasion pourront faire évoluer le détail de ces évolutions.

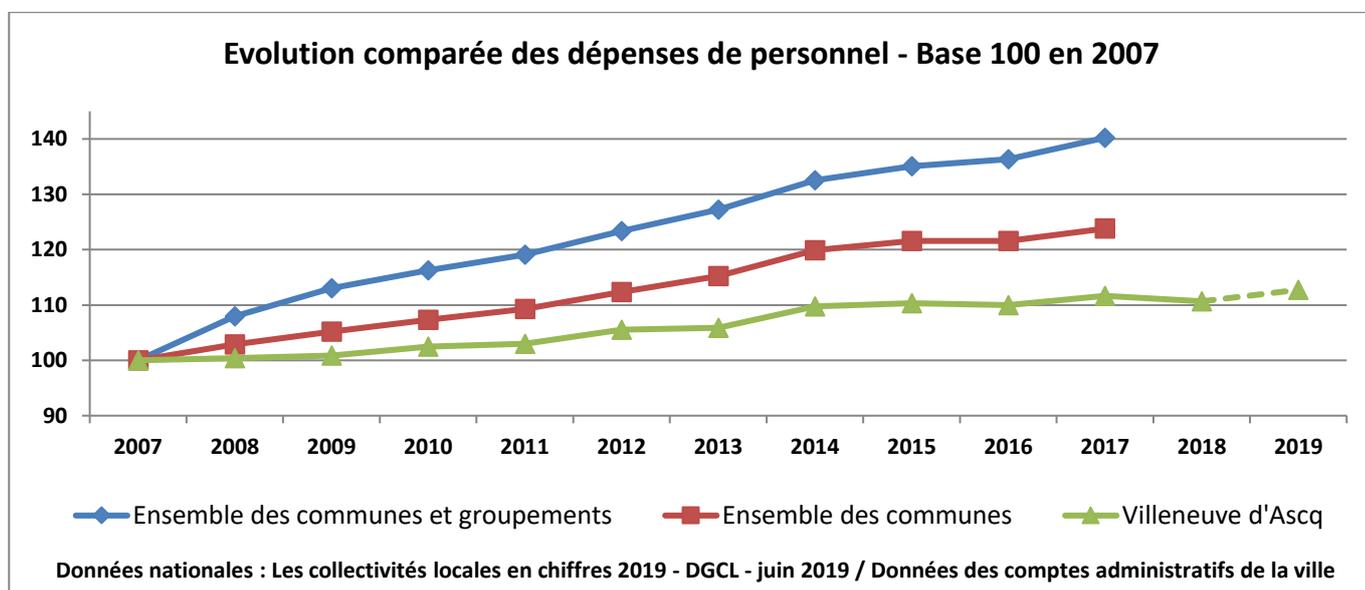
Cependant, ces éléments sont globalement conformes aux chiffres attendus dans le cadre de la contractualisation et correspondent au volume total qui pourra être atteint par le budget 2020.

Il convient de souligner qu'avant ces derniers arbitrages, l'évolution du budget se limite en moyenne annuelle à 0,6% depuis 2014.

Données sur la masse salariale et les effectifs

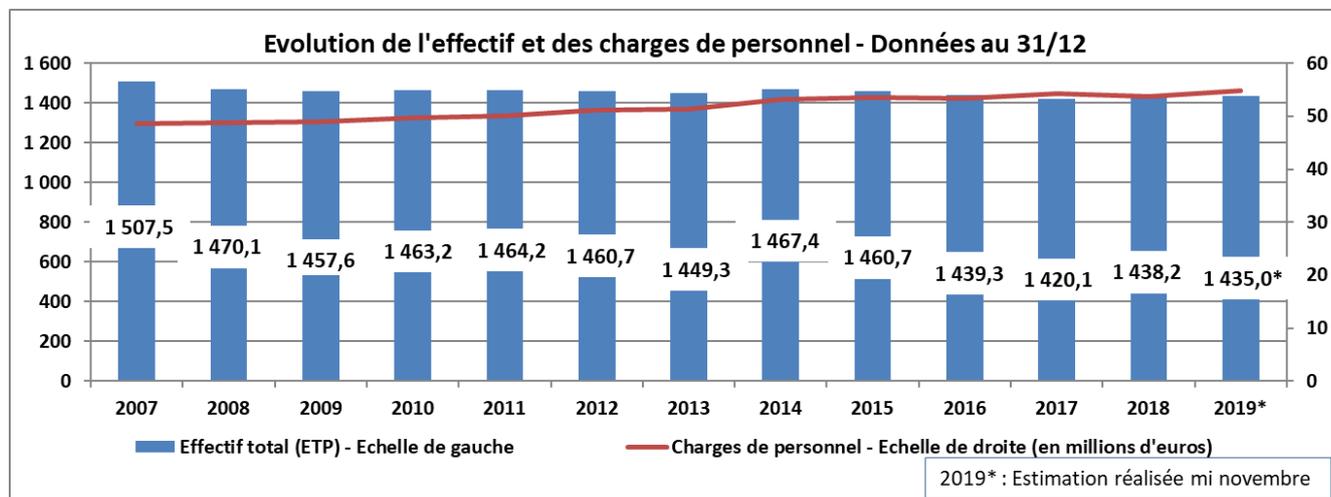
S'agissant du poste le plus important du budget communal, un effort constant est porté sur l'évolution de l'effectif et sur les dépenses qui s'y rapportent.

Cet effort est mis en évidence de manière claire par la comparaison de l'évolution des dépenses de personnel sur longue période, notamment au regard celle se rapportant à l'ensemble des communes



Ceci résulte de l'analyse précise des besoins réalisée avant tout recrutement et de l'étude systématique des possibilités de réorganisation menées dans ce cadre.

Les données observées au 31 décembre montrent que la prévision de l'effectif total en fin d'année reste stable et présente à la date de réalisation du présent rapport un différentiel non significatif par rapport à l'année précédente.



Des éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel sont repris en annexe du document

Les principales évolutions relatives aux dépenses de personnel pour l'année 2020.

En 2020, avant arbitrages, l'augmentation des crédits destinés à financer les dépenses de personnel ouverts au budget est estimée à 1,1%, soit 600 000 €.

Elle prend en compte l'ensemble des paramètres conjoncturels ou structurels connus à ce jour dont les principaux sont détaillés ci-dessous :

- Absence de toute revalorisation du point d'indice, après les deux revalorisations de 0,6% opérées en juillet 2016 et février 2017
- GVT 250 000 €
 - Le glissement vieillesse technicité est limité à 0,75%
- Élections municipales (2 tours au lieu d'un pour les européennes) 25 000 €
- Contrats aidés et apprentis 145 000 €
- Aide à la mutuelle 140 000 €
- Remplacement à venir et CDD sur poste vacants 200 000 €
- Départs non remplacés - 160 000 €

B. Les données en investissement

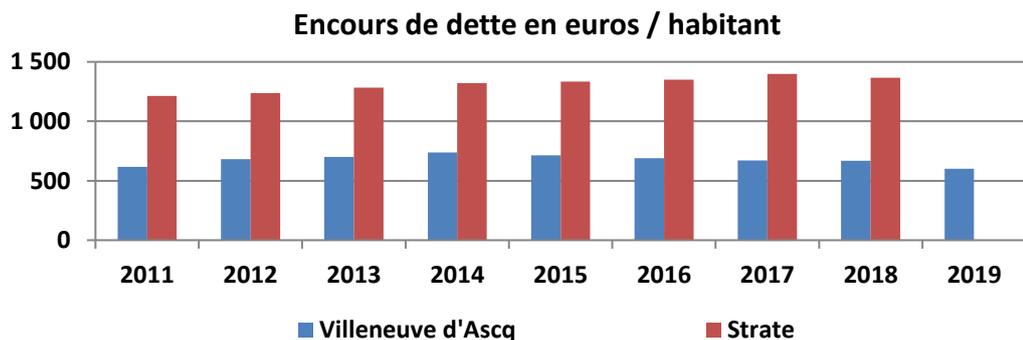
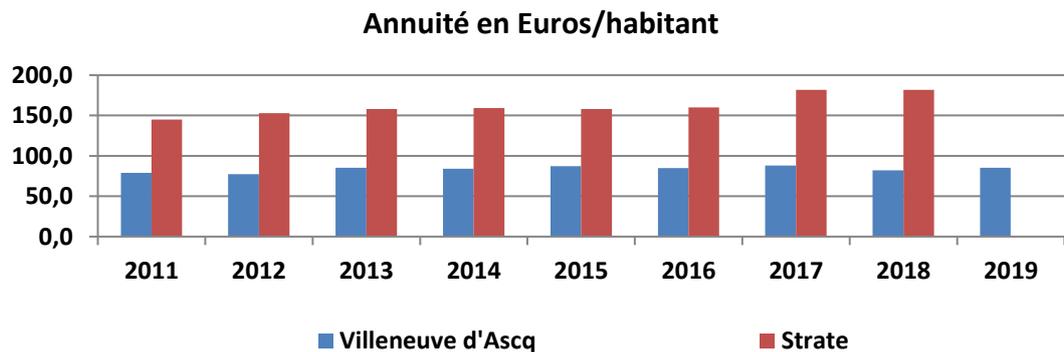
1. La dette

La situation villeneuvoise en matière d'emprunt reste très favorable.

Résultant de la volonté permanente de privilégier l'autofinancement, elle permet à la Ville

- de bénéficier de conditions de financement extrêmement satisfaisantes lors des consultations bancaires qu'elle réalise,
- de limiter le poids des annuités dans l'équilibre global du budget,
- de disposer d'une réelle marge de manœuvre, et de garder une véritable capacité à utiliser l'endettement comme levier de financement des dépenses d'équipement.

Comparativement aux villes de la même strate (50 000 / 100 000 habitants) les principaux éléments d'analyse de la dette restent sans équivoque :



Synthèse de la dette au 31 décembre

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle (6)	Durée de vie moyenne (6)
31/12/2019	39 945 987 €	2,00%	8 ans 8 mois	4 ans 8 mois
31/12/2018	42 473 609 €	2,00%	9 ans 7 mois	5ans 2 mois
31/12/2017	42 703 894 €	2,15%	9 ans 10 mois	5 ans 4 mois
31/12/2016	44 344 042 €	2,28%	10 ans 2 mois	5 ans 7 mois
31/12/2015	46 283 716 €	2,43%	10 ans et 5 mois	5 ans et 9 mois
31/12/2014	46 407 556 €	2,69%	11 ans et 1 mois	6 ans et 2 mois

La dette villeneuvoise ne comporte en outre aucun emprunt structuré.

Classée entièrement dans la catégorie de risque minimum dans la grille de référence elle est contractée pour :

- 56,6% à taux fixe,
- 43,4% à taux variable,

Au vu de la trésorerie disponible, et conformément aux recommandation de la chambre régionale des comptes, les emprunts en cours de négociation qui seront contractés en 2019, ne seront mobilisés en 2020 et permettront de financer les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui seront constatés au compte administratif 2019.

⁶ Durée de vie résiduelle moyenne : durée moyenne restant avant l'extinction totale de la dette

⁷ Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette.

2. Les dépenses d'équipement

De ce qui précède, il ressort que la capacité d'investissement de la Ville restera intacte en 2020 et que la Ville sera en pleine capacité de poursuivre le programme engagé.

La Ville continuera pour cela à s'appuyer sur les forces que sont la préservation de ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.

Le document en annexe 2 détaille la programmation de ces investissements telle qu'elle se présente dans le cadre de la préparation du budget 2020.

Ainsi qu'il y est indiqué, pour la tranche 2020 de ces dépenses, les crédits à ouvrir s'élèvent à 33,2 M€ avant arbitrages à intervenir lors de la finalisation du budget primitif. Elles se détaillent comme suit (en milliers d'euros).

Les programmes pluriannuels

Opérations			2020
2016-06	Quartier du pont de bois	Aménagement des espaces	700
2016-01	Centre-ville		1 000
2016-10	Vidéoprotection	3ème tranche	560
2016-02	GS Pont de Bois		700
2016-03	GS Nord		2 170
2015-02	GS T. Lautrec		300
2019-02	GS Bossuet		60
2018-01	Plan numérique dans les écoles	Matériel et câblage	150
2016-12	Église du Bourg		1 000
2017-01	Astropole du héron		400
2019-03	Saint-Sauveur	Sécurisation et structuration	1 000
2019-01	Rose des vents		2 100
2020-01	Motte féodale		300
2017-03	Palacium	Extension	3 300
2016-14	Piscines	CNB	50
2016-05	Stade Beaucamp		720
2018-02	Opérations immobilières	locaux Mercury CTM	200 200
	Centre social du centre-ville		700
			15 610

Opérations annuelles récurrentes

		2020
Travaux d'accompagnement MEL	espaces verts mob urbain	360
	éclairage public	310
Fonds de concours	effacement des réseaux	490
Travaux d'éclairage public		600
Aires de jeux		230
Plateaux sportifs		30
ADAP		1 280
Enveloppes pour programmes annuels	besoins patrimoniaux	4 600
	tx d'aménagement	300
	équipements et matériels	2 300
		10 500

Opérations diverses

2020		
Dossiers à programmer		
GS A. France élémentaire	réhabilitation (suite) + ascenseur	700
FOS Tennis	réhabilitation globale/ADAP	100
Salle Rimbaud	réhabilitatoïn globale/ADAP	30
Halle aux trains		25
Crèche Valentine	restructuration extension	30
Opérations diverses		150
Opérations ponctuelles		
Parc Decugis/tilleuls	rénovation	180
Musée du terroir	cartil	180
Maison des aînés	jardins partagés	60
		1 455

3. Prospective financière prenant en compte le programme d'investissement

Le programme d'investissement détaillé en annexe 2 prévoit les dépenses suivantes

	2020	2021	2022	2023 et +	Total 2020 / 2023 et +
Opérations pluriannuelles	15 610	22 910	23 935	6 000	68 455
Programmes annuels récurrents	10 500	9 530	7 980	9 300	37 310
Dossiers à programmer	1 035	2 215	4 800	0	8 050
Opérations ponctuelles	420				420
TOTAL	27 565	34 655	36 715	15 300	114 235

Il convient de vérifier que programme est en adéquation avec les capacités financières de la Ville, et donc de mesurer son impact sur les différents indicateurs qui en sont le reflet :

- Épargnes brute et nette
- Niveau de l'endettement
- Capacité de désendettement
- Niveau du fonds de roulement en fin de période

Le tableau de financement qui suit prend pour hypothèses

- Une croissance de 0,5% des recettes de fonctionnement hors cessions
- Une croissance de 1,1% des dépenses de fonctionnement y compris les intérêts sur les emprunts nouveaux
- Un endettement contracté sur 15 ans et au taux de 1,2%
- Des recettes de FCTVA égales à 16% des dépenses d'équipement n-1
- Un taux de réalisation des dépenses d'équipement et des subventions de 90% (55% de mandatement crédits ouverts (y compris restes à réaliser) et 35% de restes à réaliser annuels)

Le tableau financier qui résulte de ces éléments s'établit ainsi :

Tableau de financement des investissements 2020/2022			
En millions d'euros	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (1)	97,3	97,6	98,1
dont cessions(1')	0,4	0,2	0,2
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts des nouveaux emprunts	86,5	87,2	88,0
Intérêts des nouveaux emprunts		0,3	0,5
DRF totales (2)	86,5	87,5	88,5
Epargne brute (4) = (1) - (1') - (2)	10,4	9,9	9,3
Remboursement en capital de la dette au 31/12/2019	4,3	4,6	4,6
Remboursement en capital de la dette nouvelle		0,9	1,7
Total du remboursement de dette (5)	4,3	5,5	6,3
Epargne nette = (4) - (5)	6,1	4,4	3,0
FCTVA	2,9	4,0	4,5
Emprunts encaissés	13,0	13,0	13,5
Subventions	2,9	4,1	3,9
Total des recettes réelles d'investissement (6)	18,8	21,1	21,9
Dépenses d'équipement	25,1	27,8	29,9
Remboursement en capital	4,3	5,5	6,3
Total des dépenses réelles d'investissement (7)	29,4	33,3	36,2
Fonds de roulement de début d'exercice	14,0	14,3	12,2
Résultat de l'exercice = (1) - (2) + (6) - (7)	0,3	-2,1	-4,8
Fonds de roulement en fin d'exercice	14,3	12,2	7,4
en nombre de jours des DRF	60	51	30
Dette en capital en début d'exercice	42,5	51,2	58,7
Dette en capital en fin d'exercice	51,2	58,7	65,9
Capacité de désendettement (en années)	4,9	5,9	7,1

Il permet de constater que la Ville ne remet pas en cause ses équilibres fondamentaux en prévoyant la réalisation de ce programme.

En effet,

- le niveau d'emprunt par habitant reste en fin de période voisin de 1 050 € par habitant, alors que le niveau 2018 pour la strate est supérieur à 1 350 €,
- l'allongement de la capacité de désendettement reste limitée, puisqu'elle s'établit à 7,1 ans quand la limite fixée pour les communes lors de la contractualisation est de 12 ans
- l'épargne nette reste nettement positive. Le remboursement des emprunts est donc couvert par l'épargne brute.
- le fond de roulement en fin de période permet d'assurer un mois de dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est la norme communément acceptée.

IV. Conclusion :

Comme c'est le cas à la veille de chaque élection municipale le rapport d'orientation budgétaire pour le budget 2020 est un exercice particulier qui permet non seulement de présenter le contexte de préparation du budget primitif, mais aussi de faire un premier bilan financier du mandat qui se termine.

Sur ce deuxième point, bien qu'ayant dû faire face dès 2014 aux différentes formes de restrictions budgétaires que l'État a imposées aux collectivités territoriales, la Ville a su, sans avoir recours à l'augmentation de ses taux de fiscalité

- développer les services rendus,
- renforcer sa politique d'investissement,
- préserver la qualité de ses équilibres financiers.

Le budget en cours de préparation pour l'année 2020 s'appuiera sur ces points forts pour poursuivre le renouveau de la Ville déjà largement engagé dans le cadre des programmes pluriannuels en cours de réalisation.

Les éléments de perspectives présentés dans le présent rapport montrent à ce titre que la Ville est en capacité d'assumer un montant de dépenses d'équipement en croissance tendancielle très soutenue.

Il n'en demeure pas moins que comme c'est malheureusement le cas depuis plusieurs années, les décisions prises par l'État créent un climat d'incertitude qui appelle à la plus grande vigilance quant à l'autonomie financière dont nous disposerons dans les prochaines années.

Dans ce contexte, les efforts de gestion que la Ville a mis en œuvre dans chacun des budgets votés depuis le début du mandat pourront être capitalisés, mais, sauf à accepter de remettre en cause la qualité du service public municipal, ils atteindront bientôt leur limite.

2020 est la dernière année couverte par la contractualisation en cours et aucune nouvelle contrainte de ce type ne pourra être acceptée pour les années suivantes.

ANNEXE 1 : Éléments chiffrés détaillés se rapportant au personnel

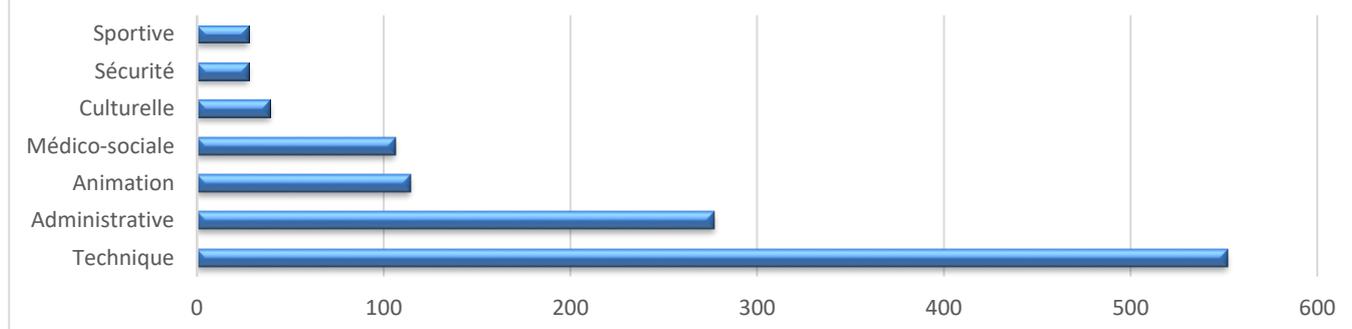
Personnel titulaire - Effectif

	2017			2018			2019		
	Nombre	Dont absents	ETP	Nombre	Dont absents	ETP	Nombre	Dont absents	ETP
Janvier	1 231	48	1 144,8	1 215	55	1 128,7	1 226	52	1 142,9
Février	1 229	50	1 141,5	1 215	55	1 127,4	1 233	51	1 140,2
Mars	1 230	54	1 138,6	1 212	54	1 126,5	1 230	52	1 146,8
Avril	1 228	54	1 137,7	1 213	55	1 126,2	1 228	52	1 144,7
Mai	1 231	55	1 139,7	1 212	56	1 122,9	1 223	53	1 138,2
Juin	1 229	56	1 136,1	1 231	55	1 125,9	1 221	55	1 134,5
Juillet	1 224	56	1 129,5	1 208	58	1 119,4	1 218	58	1 129,2
Août	1 222	58	1 128,1	1 203	57	1 117,2	1 218	57	1 130,9
Septembre	1 222	54	1 134,8	1 221	52	1 137,1	1 228	57	1 141,9
Octobre	1 217	55	1 128,3	1 226	49	1 145,5	1 233	58	1 145,8
Novembre	1 212	54	1 125,2	1 228	48	1 149,0	1 231	58	1 144,1
Décembre	1 217	53	1 130,8	1 229	50	1 148,2	1 229*	57*	1 143,1*
Moyenne	1 224	54	1 134,6	1 218	54	1 131,2	1 227	55	1 140,1

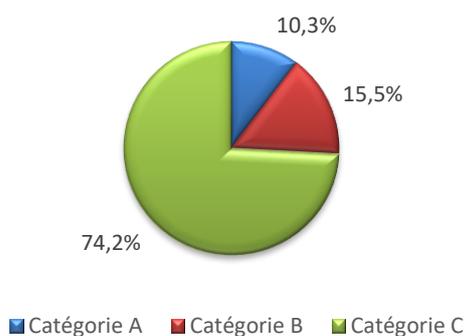
** Décembre 2019 : estimations*

L'effectif absent prends en compte le personnel en disponibilité, congés parental et détachement

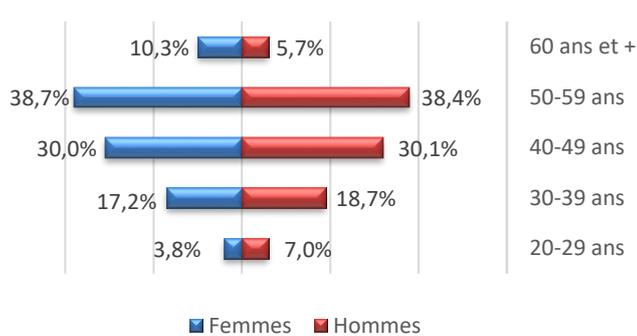
Répartition par filière (titulaires en ETP au 30/11/2019)



Répartition par catégorie



Structure par âge de l'effectif



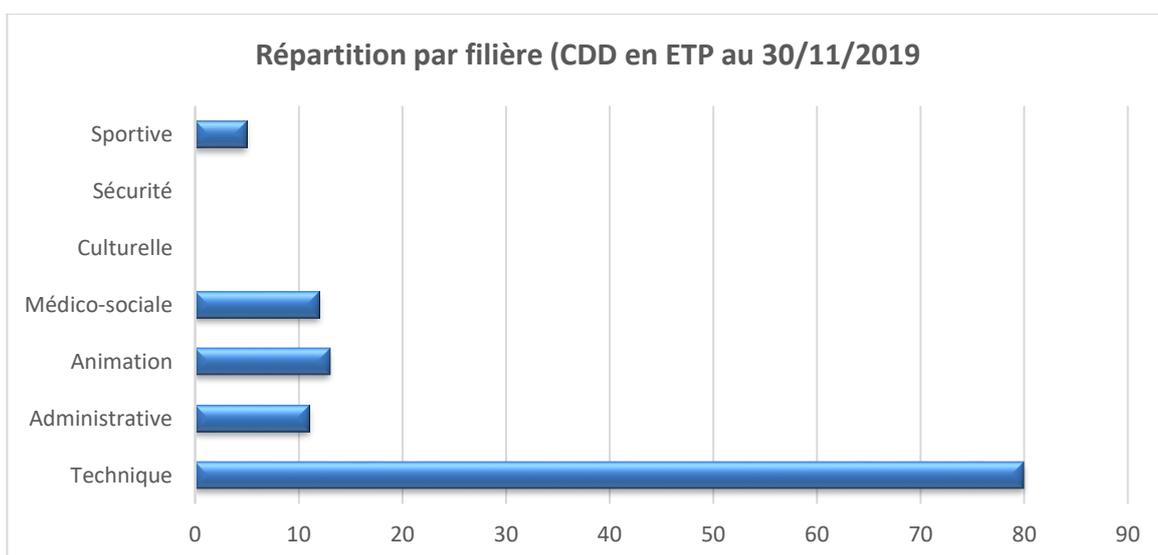
Personnel titulaire – Rémunérations

		Traitement indiciaire	NBI	Primes & Indemnités	Heures Supp	Autres	Cotisations patronales	TOTAL
Filière administrative	A	2 134 710 €	51 495 €	503 656 €		34 574 €	1 108 192 €	3 832 628 €
	B	1 565 473 €	11 612 €	253 386 €		10 113 €	795 448 €	2 636 032 €
	C	3 420 122 €	37 999 €	484 241 €	27 126 €	34 755 €	1 711 321 €	5 715 563 €
	TOTAL	7 120 306 €	101 106 €	1 241 284 €	27 126 €	79 442 €	3 614 961 €	12 184 223 €
Filière animation	B	1 084 584 €	15 096 €	185 724 €	127 €	17 791 €	553 863 €	1 857 185 €
	C	1 341 988 €	14 367 €	192 343 €	6 760 €	25 235 €	682 247 €	2 262 940 €
	TOTAL	2 426 573 €	29 463 €	378 066 €	6 888 €	43 026 €	1 236 111 €	4 120 126 €
Filière culturelle	A	277 129 €	4 097 €	42 707 €		5 041 €	141 490 €	470 465 €
	B	510 697 €	3 083 €	66 031 €		5 016 €	257 689 €	842 516 €
	C	306 626 €	4 749 €	47 133 €	9 600 €	3 050 €	156 638 €	527 796 €
	TOTAL	1 094 452 €	11 929 €	155 871 €	9 600 €	13 107 €	555 817 €	1 840 777 €
Filière médico-sociale et médico-technique	A	151 086 €	3 253 €	32 281 €		4 922 €	77 720 €	269 262 €
	B	32 161 €		986 €		27 €	16 298 €	49 472 €
	C	1 047 346 €	2 565 €	195 287 €	594 €	14 262 €	532 452 €	1 792 506 €
	TOTAL	1 230 593 €	5 818 €	228 554 €	594 €	19 211 €	626 469 €	2 111 240 €
Filière Sécurité (Police Municipale)	B	30 315 €	1 012 €	13 793 €			15 798 €	60 917 €
	C	588 217 €	2 901 €	216 366 €	37 745 €	8 540 €	293 836 €	1 147 605 €
	TOTAL	618 532 €	3 913 €	230 159 €	37 745 €	8 540 €	309 634 €	1 208 523 €
Filière Sociale	A	430 769 €	7 657 €	59 193 €		5 779 €	219 716 €	723 114 €
	B	122 479 €	2 073 €	17 577 €		2 116 €	61 810 €	206 055 €
	C	785 727 €	6 562 €	94 181 €	1 748 €	3 415 €	388 225 €	1 279 858 €
	TOTAL	1 338 976 €	16 292 €	170 951 €	1 748 €	11 309 €	669 751 €	2 209 027 €
Filière sportive	A	40 982 €		6 491 €			20 614 €	68 087 €
	B	699 079 €	5 716 €	106 520 €	194 €	4 280 €	354 482 €	1 170 272 €
	TOTAL	740 061 €	5 716 €	113 010 €	194 €	4 280 €	375 097 €	1 238 359 €
Filière technique	A	620 923 €	6 592 €	284 810 €		7 073 €	343 676 €	1 263 074 €
	B	1 105 509 €	7 902 €	336 040 €		10 577 €	561 680 €	2 021 707 €
	C	10 069 883 €	60 019 €	1 670 105 €	176 283 €	171 776 €	5 073 493 €	17 221 560 €
	TOTAL	11 796 315 €	74 513 €	2 290 955 €	176 283 €	189 425 €	5 978 849 €	20 506 340 €
TOTAL	26 365 807 €	248 749 €	4 808 850 €	260 178 €	368 342 €	13 366 688 €	45 418 615 €	

Personnel non titulaire - Effectif

Contrats à durée déterminée*=-

CDD	2016	2017	2018	2019
Etp annuel moyen	86,0	84,9	96,8	106,4



Vacations

Heures	2016	2017	2018	2019*
Enfance	171 400	179 500	174 400	167 000
Restauration scolaire	48 200	49 600	50 700	51 500
Sports & Piscines	24 000	26 500	25 000	24 500
Culture & Médiathèque	11 000	9 100	12 300	15 200
Autres service	3 750	5 890	6 360	9 200
Jeunesse	4 100	5 300	6 000	8 000
Info Comm	2 800	2 900	3 200	3 100
Sécurité Stade	3 850	3 250	2 140	3 000
Petite enfance	2 900	2 260	1 800	1 600
	272 000	284 300	281 900	283 100

* données extrapolées à partir des éléments connus

Personnel non titulaire - rémunération

Contrats à durée déterminée

		Traitement indiciaire	Primes & Indemnités	Cotisations patronales	TOTAL
Filière administrative	A	20 521 €	129 €	9 011 €	29 661 €
	B	45 462 €	64 €	19 958 €	65 484 €
	C	72 086 €	2 776 €	32 814 €	107 676 €
	TOTAL	138 069 €	2 969 €	61 783 €	202 821 €
Filière animation	C	169 830 €	3 598 €	75 079 €	248 507 €
	TOTAL	169 830 €	3 598 €	75 079 €	248 507 €
Filière culturelle	B	9 740 €	129 €	4 277 €	14 146 €
	TOTAL	9 740 €	129 €	4 277 €	14 146 €
Filière médico-sociale	C	97 334 €	9 565 €	46 158 €	153 057 €
	TOTAL	97 334 €	9 565 €	46 158 €	153 057 €
Filière Sociale	A	46 407 €	2 686 €	21 489 €	70 582 €
	B	13 332 €	1 036 €	6 274 €	20 642 €
	TOTAL	59 739 €	3 722 €	27 763 €	91 224 €
Filière sportive	B	142 689 €	3 553 €	63 406 €	209 648 €
	TOTAL	142 689 €	3 553 €	63 406 €	209 648 €
Filière technique	B	27 278 €	7 693 €	15 346 €	50 317 €
	C	1 407 399 €	102 507 €	657 692 €	2 167 598 €
	TOTAL	1 434 677 €	110 200 €	673 038 €	2 217 915 €
TOTAL		2 052 078 €	133 736 €	951 504 €	3 137 318 €

Autres

	Rémunération *	Charges*	Total*
Apprentis	136 000 €	12 900 €	148 900 €
Ass Mat	377 000 €	130 000 €	507 000 €
Emplois aidés	482 000 €	79 500 €	561 500 €
Vacataires	3 140 000 €	970 000 €	4 110 000 €

* projection au 31/12

Avantages en nature

Pour la commune de Villeneuve d'Ascq ils se limitent à la mise à disposition de logements de fonction pour nécessité de service.

Ces mises à disposition font l'objet :

- de délibérations prises en conseil municipal
- d'arrêtés individuels pour chaque agent occupant l'un de ces logements
- des déclarations fiscales correspondantes

Au 31/12/2018, 9 logements de fonction étaient occupés dans ce cadre.

Temps de travail

Ainsi que repris dans le rapport de la Chambre régionale des comptes transmis en date du 4 janvier 2019, la commune a fixé le temps de travail à 1 520 heures annuelles, comme autorisé par la loi du 26 janvier 1984.

Au regard du temps de travail normalisé des fonctionnaires territoriaux étant à ce jour de 1 607 heures, elle recommande d'engager une réflexion sur son évolution.

Dans sa réponse définitive à ce rapport, la Ville a pris acte de de cette recommandation et a souligné qu'elle avait d'ores et déjà initié un groupe de pour la mise en place du télétravail et pris attache auprès du CNFPT pour être accompagnée sur ce projet.

ANNEXE 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Opérations pluriannuelles

Opérations		Crédits déjà mobilisés*	Programmation 2020 / 2023 et +				Total 2020 / 2023 et +	recettes antérieures	recettes à percevoir
			2020	2021	2022	2023 et +			
2016-06	Quartier du pont de bois	1 726	700	700			1 400		
2016-07	Quartier d'annappes	239		380	235		615		
2016-01	Centre-ville	2 219	1 000	1 500	1 500	4 000	8 000		
2016-10	Vidéoprotection	3 029	560				560	153 337	
2016-02	GS Pont de Bois	8 089	700	460			1 160		
2016-03	GS Nord	570	2 170	3 100	5 800		11 070	407 2136	
2015-02	GS T. Lautrec	2 962	300	0			300	150	
2019-02	GS Bossuet	60	60	2 000	4 500	2 000	8 560		
2018-01	Plan numérique dans les écoles	524	150				150		
2016-11	Église d'Ascq	1 457	0				0		
2016-12	Église du Bourg	224	1 000	1 000	1 000		3 000	500	
2017-01	Astropole du héron	267	400	1 000	800		2 200		
2019-03	Saint-Sauveur	0	1 000	1 100			2 100		
2019-01	Rose des vents	813	2 100	6 300	5 600		14 000	40 8800	
2020-01	Motte féodale	35	300	600			900		
2016-04	Stade Théry	3 385			600		600	920	
2017-03	Palacium	2 904	3 300				3 300	2 000	
2016-14	Piscines	40	50	1 500	1 500		3 050		
2016-09	ESUM	51		1 970	2 400		4 370		
2016-05	Stade Beaucamp	2 186	720				720		
2018-02	Opérations immobilières	locaux Mercury	1 586	200	500		700		
		CTM	475	200	800		1 000		
	Centre social du centre-ville	2 191	700				700	2 250	
Total opérations pluriannuelles		35 032	15 610	22 910	23 935	6 000	68 455	5 770 11 923	

* CA 2018 + Budget 2019

Programmes annuels récurrents

		2020	2021	2022	2023 et +	total	recettes antérieures	recettes à percevoir
Travaux d'accompagnement MEL	espaces verts mob urbain	360	200			560		
	éclairage public	310	450			760		
Fonds de concours	effacement des réseaux	490				490		
Travaux d'éclairage public		600	600			1 200		
Aires de jeux		230	200			430		
Plateaux sportifs		30	100			130		
ADAP		1 280	1 280	1 280	2 600	6 440		
GS Verhaeren	dédoulement classes					0		100
Sécurisation des écoles						0		26
Enveloppes pour programmes annuels	besoins patrimoniaux	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400	1 048	
	tx d'aménagement	300	300	300	300	1 200		
	équipements et matériels	2 300	1 800	1 800	1 800	7 700	10	
		10 500	9 530	7 980	9 300	37 310	0	126

Dossiers à programmer et opérations ponctuelles

		2020	2021	2022	2023 et +	total	recettes antérieures	recettes à percevoir
Dossiers à programmer								
GS A. France élémentaire	réhabilitation (suite) + ascenseur	700				700		
FOS Tennis	réhabilitatin globale/ADAP	100	100	1 930		2 130		
Salle Rimbaud	réhabilitatin globale/ADAP	30	30	1 570		1 630		
Stade Jean-Jacques	synthétique		800			800		
Crèche Valentine	restructuration extension	30	700	1 300		2 030		
Opérations diverses		150	40			190		
Halle aux trains		25	545			570		
Opérations ponctuelles								
Parc Decugis/tilleuls	rénovation	180				180		
Musée du terroir	cartil	180				180		
Maison des ainés	jardins partagés	60				60		
		1 455	2 215	4 800	0	8 470		

Synthèse 2020 / 2023 et +

	2020	2021	2022	2023 et +	Total 2020 / 2023 et +	recettes antérieures	recettes à percevoir
Opérations pluriannuelles	15 610	22 910	23 935	6 000	68 455	5 770	11 923
Programmes annuels récurrents	10 500	9 530	7 980	9 300	37 310	0	126
Dossiers à programmer	1 035	2 215	4 800	0	8 050	0	0
Opérations ponctuelles	420				420		
TOTAL	27 565	34 655	36 715	15 300	114 235	5 770	12 049

Échéancier des subventions attendues

	2020	2021	2022	total	
Vidéoprotection		337		490	
Stade Théry				433	
Centre social				2 250	
GS Nord		1 068	1 068	2 542	
Palacium				2 000	
Église du bourg		100	200	500	
Rose des vents		800	4 000	8 840	
Subventions diverses		300	300	1 968	
Cessions		417	200	1 417	
Total		3 022	5 768	4 700	20 440